



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n° 2026-065

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2026****AFFAIRE N°2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU COMITE DES LANDES COURSE D'ORIENTATION**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Pascale CASTAGNET, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et ayant votés : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTE :

Main levée¹ ✓ Bulletin secret¹

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- Nuls ou blancs : 0

Date de convocation : 21.07.2026

Présents : CASTAGNET P, DUCRET-DESBIEY T, LAVIELLE G, BOUYRIE F, BOIREAU C, MAIA J, NABARRA P, RENGARD N, PREDHUMEAU P, BOUVART J.

Absents excusés : COUDRAY J, TORO L, AROCENA U, NEDEY M, LAUDOUAR E.

Ont donné procuration : NEDEY M à PREDHUMEAU P, LAUDOUAR E à BOUYRIE F.

Secrétaire de séance : NABARRA P.

Madame la Maire

RAPPELLE à l'assemblée que le Département des Landes s'est engagé dans le développement maîtrisé des sports de nature.

Aussi, sur la Commune de Messanges, un espace sport orientation est inscrit au plan départemental des espaces, sites et itinéraires des sports de nature.

Pour cela, une convention de gestion a été établie en 2015 et revue en 2020 et 2025.

INFORME l'Assemblée que, conformément aux termes de la convention, la commune s'engage à participer aux frais d'entretien et de maintenance du site.

CONSIDERANT que la création d'un Espace Sport Orientation (ESO) sur le territoire de la Commune de Messanges présente un intérêt certain en ce que cela tend à développer les activités sportives.

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention relative à la réalisation d'un parcours d'Espace Sport Orientation déposé par l'Association Comité des Landes Course d'Orientation.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECIDE :

- **D'octroyer** une subvention de **136 euros** à l'Association Comité des Landes Course d'Orientation pour la réalisation d'un ESO sur le territoire de la Commune de Messanges.
- **D'inscrire** cette subvention à l'article comptable C/65748 du budget primitif de la Commune de Messanges pour l'exercice 2026.

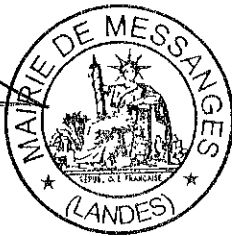
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Le secrétaire de séance,



Pascale CASTAGNET.



Pierre NABARRA.